

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL du  
SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN  
Drôme-Ardèche**

Le 7 janvier 2025 à 18h30, le Comité syndical s'est réuni à Valence sous la présidence de Lionel BRARD, Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames GENTIAL, GIRARD, JAUBERT, PLACE, Messieurs ANGELI, BARNERON, BELLIER, BRARD, CHAUMONT, DARD, DELOCHE, DUBAY, DUCLAUX, EYSSAUTIER, GAUTHIER, HOURDOU, LABADENS, MIZZI, MORIN, ROMAIN, SOULIGNAC, TEUFERT, VALETTE, VALLA, VASSY.

Date de convocation : 16 décembre 2024 - Nombre de délégués en exercice : 42 - Nombre de délégués présents : 25 - Nombre de pouvoirs : 0

**Objet : Débat d'orientation budgétaire 2025**

Vu le III de l'article 106 de la loi NOTRe du 7 août 2015 par lequel l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 implique l'application notamment de l'article L5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, relatif au calendrier de vote du budget des métropoles. Celui-ci précise notamment que pour les établissements publics locaux de plus de 3500 habitants, la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

Considérant la délibération n°22-13 du Comité Syndical du 18 octobre 2022, portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57,

Considérant, la présentation du rapport d'orientation budgétaire du Syndicat Mixte au Comité Syndical annexée à la présente,

Entendu le rapport présenté par le vice-président,

Considérant le débat qui s'en est suivi,

**LE COMITÉ SYNDICAL**, après en avoir délibéré

Pour : 25 délégués représentant 25 voix

Contre : 0

Abstention : 0

**DECIDE,**

- **de prendre acte** du débat d'orientation budgétaire,
- **d'autoriser** la transmission du rapport d'orientation budgétaire au Préfet.

*Ainsi fait et délibéré le 7 janvier 2025 et ont signé au registre tous les membres présents.*

**Lionel BRARD**  
Président

